

**59<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la CAPEB Aube**  
**Allocation d'Eric PLESTAN**  
**Vendredi 30 novembre 2012**

Mesdames, Messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs les responsables,  
Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je ne peux taire ma déception de voir si peu de nos décideurs locaux, représentants de l'Etat à l'assemblée générale d'un des piliers de l'économie et de l'emploi de notre département.

L'Artisanat du Bâtiment rassemble 1 879 entreprises, notre secteur emploie 5 800 salariés dans l'Aube, dont 65% chez les artisans. Excusez du peu !

J'avais dis l'an passé, lors de notre assemblée annuelle, en présence de François BAROIN, ma vive inquiétude. Dans un contexte économique déjà incertain, les décisions de relever la TVA dans le logement à 7%, la disparition du PTZ+ dans l'ancien, le rabotage du crédit d'impôt sur le développement durable, la fin du dispositif Sellier...creusait le sillon d'une baisse d'activité.

Les chiffres de cette année démontrent à quel point nous ne nous étions pas trompés. L'activité du bâtiment sera en récession pour 2012 de -1%. Concrètement, pour l'Aube 40% de nos entreprises déclarent disposer d'un carnet de commande de moins de 2 mois, 52% dans le second œuvre ! Et pour les collègues, 40% d'entre eux constatent une diminution de ce carnet de commande contre seulement 5% une augmentation.

Le téléphone ne sonne plus beaucoup, les devis peinent de plus en plus à revenir acceptés et quand cela arrive, c'est souvent à des prix tirés vers le bas. Les conséquences sont connues. 32% des entreprises déclarent voir une dégradation de leur trésorerie, et 16% d'entre elles envisagent de diminuer leur masse salariale pour 2013.

J'entends les « sachants » nous dire qu'il s'agit moins d'une crise économique que d'une mutation économique. Et au risque de surprendre, nous sommes nombreux au sein de la CAPEB à le penser également. Soyez certains que les artisans sont prêts et volontaires pour s'adapter et relever le défi de cette nouvelle donne économique ; la

CAPEB mettra tout en œuvre pour les accompagner. Encore faut-il que nos dirigeants créent le cadre pour nous le permettre !

Le moins que l'on puisse dire c'est que les annonces gouvernementales ne nous pousse pas à l'optimisme à ce sujet !

Pour un secteur à forte densité de main d'œuvre, la suppression des différentes exonérations sur les heures supplémentaires vient réduire le pouvoir d'achat de nos salariés et alourdir les charges sociales qui pèsent sur nos entreprises les plus utilisatrices de personnel. Cela vient également complexifier le dialogue social dans nos entreprises, déjà plus tendu depuis une certaine mesure de réduction du temps de travail...

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 fait valoir le principe d'une contribution équivalente en termes de niveau de taux de cotisation sociale entre les auto-entrepreneurs et les travailleurs indépendants soumis au régime de droit commun. Cependant, dans le même texte, les travailleurs indépendants se voient imposer 3 dispositions contribuant à réduire le déficit de la sécurité sociale à hauteur d'1,06 milliard d'euros, alourdisant considérablement les charges des entreprises artisanales.

Ainsi, ce texte va provoquer **un alourdissement des charges des artisans et creusera encore un peu plus l'écart entre leurs situations et celles des auto-entrepreneurs**. Nous sommes donc bien loin de l'équité affichée par le projet de loi.

L'annonce suite à la parution du rapport Gallois sur la compétitivité, **d'un relèvement de la TVA à taux réduit dans le logement à 10% à compter du 1er janvier 2014, est incompréhensible !**

Tout d'abord, la méthode consistant à préparer des mesures aussi importantes sans la moindre concertation et même en niant à plusieurs reprises qu'elles étaient en gestation, est inacceptable surtout venant d'un Gouvernement prônant le dialogue ;

L'augmentation de la TVA à 10% sur les travaux de rénovation des logements, soit un quasi doublement de celle-ci en l'espace de deux ans, va dissuader les clients porteurs de projets. On établi la perte d'activité due à ce relèvement de TVA à 2%, ce qui entraînerait la destruction d'environ 16 à 18 000 emplois ;

Une telle mesure déroule le « tapis rouge » au travail clandestin et creuse, une nouvelle fois, un peu plus encore l'écart avec les auto-entrepreneurs qui bénéficient toujours d'une franchise de TVA.

Certes, une **baisse équivalente à 6% des charges sociales sous forme de crédit d'impôt** est annoncée. Mais en quoi une mesure de réduction des charges sur les salaires (et dont il conviendra d'ailleurs de

voir à qui et comment cela s'applique) va-t-elle venir compenser une réduction de notre chiffre d'affaire ? En outre, **les artisans travaillant seuls, et les artisans non salariés, seront exclus de ce dispositif de crédit d'impôt.**

**Nous réclamons une équité entre toutes les formes d'entrepreneurs. Pourquoi les artisans seraient-ils mis à l'écart des réflexions des dirigeants de ce pays ?**

**Enfin, notre organisation a été alertée sur les augmentations hallucinantes de la CFE** (Cotisation Foncière des Entreprises) décidées par certaines collectivités.

**Certaines entreprises ont commencé à nous faire remonter des augmentations de leurs impôts fonciers de 100% et parfois bien au-delà ! Dans un contexte économique précaire, et des annonces telles que le relèvement de la TVA à taux réduit, ces augmentations de la fiscalité locale organisée « sous le manteau » est un coup de grâce pour certaines entreprises artisanales !**

Suite à l'intervention de la CAPEB, un amendement adopté au Sénat précise que les communes et EPCI pourront, si ils le souhaitent, voter une nouvelle délibération avant le 21 Janvier 2013 , qui leur permettront de prendre en charge , en lieu et place des redevables, tout ou partie de la fraction de la cotisation minimum de la CFE due au titre de 2012. Nous alerterons les collectivités concernées sur cette faculté qui leur est ainsi laissée.

**Parallèlement, les ministres de l'Economie et de l'Artisanat ont annoncé la prolongation de 3 à 4 ans d'exonération de la cotisation foncière des entreprises pour les auto-entrepreneurs !**

**Quand on sait que dans l'Aube, 60% des créations d'entreprises dans le bâtiment se font sous le régime de l'auto-entreprise ; et que selon l'ACOSS, seulement 74% de ces auto-entreprises déclarent un chiffre d'affaire, pourquoi faire de tels cadeaux à cette catégorie d'entreprise ? Est-ce vraiment des entreprises fantômes, travaillant sans rien déclarer qui va créer de la richesse dans ce pays, et remettre à flot nos caisses sociales ? Nos entreprises sont écœurées de cette différence de traitement !**

Je tiens à préciser, et c'est important que nous ne stigmatisons pas les personnes qui ont un vrai projet d'entreprise et choisisse le régime de l'auto entrepreneur pour des raisons de simplicités administratives que la plupart des créateurs d'entreprises auraient aimé avoir. D'ailleurs, la CAPEB accompagne certains auto entrepreneurs qui exercent leur profession selon la réglementation, avec un diplôme professionnel et une

assurance décennale. La plupart évolue vers un régime de droit commun rapidement.

En revanche, nous combattons avec force ce régime qui profite surtout à des salariés, des retraités bricoleurs en légalisant leur travail au noir ! Il profite également aux grandes entreprises en leur permettant de trouver une main d'œuvre à bas prix et n'entrant pas dans le cadre de la réglementation du travail !

**La CAPEB a adressé aux parlementaires et à Monsieur le Préfet une liste de mesures concrètes et à prendre immédiatement pour soutenir notre secteur d'activité.**

Il convient tout d'abord de relancer l'activité par des dispositifs fiscaux incitatifs. Evidemment la mesure majeure est de ne pas relever la TVA à taux réduit dans le logement, et même la ramener au taux le plus faible, aujourd'hui 5,5%. Un relèvement de la TVA à 10% comme il a été annoncé, provoquerait la destruction de 18 000 emplois dans le secteur de la construction !

Parmi les autres dispositifs, nous demandons le prolongement de l'éco-prêt jusqu'à 2015, afin de l'aligner sur le crédit d'impôt développement durable ; nous demandons le rétablissement à 45 000 euros du plafond de ressources du cumul de l'éco-prêt et du crédit d'impôt développement durable ; nous souhaitons la création d'un « Prêt Energie pour le Logement » permettant de mobiliser l'épargne des ménages sur les petits travaux de rénovation énergétique.

Suite à la conférence gouvernementale, nous attendons au travers du projet de loi de finances, une politique de l'habitat ambitieuse pour encourager le marché de la performance énergétique des bâtiments. Et sur ce sujet, nous demandons que les entreprises qui se sont engagées dans une démarche de formation et de qualification dans ce domaine soient reconnues à la hauteur des investissements produits. Nous pensons particulièrement aux ECOArtisans et au principe d'éco-conditionnalité.

Nous nous tournons aussi vers les élus locaux. Au-delà de ces mesures nationales, la CAPEB de l'Aube en appelle à leur responsabilité, en tant que décideurs et acheteurs publics.

En continuant de pratiquer la politique du moins-disant, on prive les entreprises locales de l'accès à ces marchés qui devraient pourtant leur être dévolus ! N'est-il pas logique que l'argent des collectivités locales aillent aux entreprises qui créent l'emploi sur ce territoire et acquittent leur impôt ici ? De plus, on constate régulièrement les malfaçons et les phénomènes de travail dissimulé en cascade qu'entraîne cette stratégie du moins-disant. **Nous demandons aux décideurs d'intégrer dans les critères d'accès aux marchés la notion de filière courte, pour**

**promouvoir nos entreprises qui créent l'emploi et la richesse de notre territoire !**

Face aux nouvelles formes de concurrences déloyales, avec l'organisation de la traitance de marchés locaux par des travailleurs étrangers de la communauté européenne ou d'ailleurs, pratiquant des prix de moins de 10 euros de l'heure, nous demandons une réflexion immédiate pour veiller à une concurrence loyale entre toutes les entreprises travaillant dans ce pays !

Enfin, il faut desserrer les contraintes qui pèsent sur nos entreprises. Afin de mieux connaître les difficultés que peuvent rencontrer nos entreprises artisanales, nous demandons que la « TPE » soit prise en compte dans les statistiques de la Banque de France, les données du commissaire au redressement productif et dans les prises de décision de la future Banque Publique d'Investissement.

Nous demandons aussi que l'entreprise soit payée directement lorsque le client fait appel à un prêt ou perçoit des subventions publiques pour la réalisation de ses travaux.

Et bien sûr, il est indispensable que le Gouvernement engage une vraie réflexion sur les charges qui pèsent sur nos entreprises et sur les travailleurs indépendants. Je vous donnerai deux exemples apportés à la CAPEB ces derniers jours. Une société qui a fait croître cette année sa masse salariale de 13%, ce qui est positif en soi, voit ses cotisations URSSAF croître de 28% ! Un artisan seul qui peine à maintenir son chiffre d'affaires, à dégager un résultat excédentaire de 200 euros pour toute une année de travail et à prendre 1 300 euros de rémunération par mois...va devoir s'acquitter de 1 900 euros par mois de cotisations au RSI l'année prochaine !

**Nous avons chaque jour des artisans qui nous appellent pour nous dire leur lassitude, leur écoûrement pour un métier qui est pourtant une passion ! Je vous le dis comme nous le pensons tous : il y en a assez de tirer sur la même corde !**

Si ce pays n'a plus les moyens de payer son système social ; les artisans et les chefs des petites et moyennes entreprises n'en sont pas les responsables ! Nous sommes à la limite du décrochage, nos responsables doivent en prendre conscience.

Nous savons bien qu'au-delà de cette action de défense et de représentation des intérêts de nos entreprises auprès des élus, les artisans ne pourront compter que sur eux-mêmes et leur organisation, la CAPEB pour passer ce cap difficile.

Le monde change, et la crise actuelle accélère ces mutations. Les artisans doivent aussi évoluer et préparer l'avenir. Il faut transformer les menaces en opportunités.

Il faut se préparer à des **mutations majeures** :

- **Economiques : Techniques : Marketing : Juridique :**

La CAPEB est une organisation professionnelle moderne et ambitieuse et veut montrer aux entreprises qu'il existe des solutions. La CAPEB veut montrer la voix et accompagner les artisans. Elle constate aussi surtout qu'ils sont sous informés pour piloter au mieux leur entreprise.

C'est pourquoi nous lançons dans le département un **programme d'actions** en faveur des entreprises du bâtiment en plusieurs phases :

D'abord, il convient de répondre à l'urgence des entreprises impactées par la crise qui se trouvent dans des situations économiques périlleuses.

**Pour cela, nous mettons en place une « cellule anti-crise »** avec une permanence dans nos locaux pour:

- réaliser un pré-diagnostic de la situation réelle de l'entreprise, puis en fonction des constats ;
- intervenir auprès des organismes bancaires pour rétablir le dialogue parfois rompu ;
- intervenir auprès des caisses sociales (RSI, URSSAF, Caisse de congés payés...) pour demander une certaine souplesse pour les entreprises artisanales
- s'appuyer sur les dispositifs spécifiques de soutien aux entreprises en difficulté comme la médiation du crédit, la CCSF, etc. ;
- accompagner l'entreprise dans ses démarches de réduction de sa masse salariale ;
- et parfois l'accompagner vers les procédures de sauvegarde.

**Nous allons également proposer aux entreprises un audit financier.**

L'objectif étant de munir nos entreprises artisanales d'outils adaptés pour une bonne gestion financière.

Il s'agit par la formation et la fourniture d'une boîte à outils de maîtriser son prix de revient, sa relation client, mais aussi la supervision de ses résultats avec la mise en place de tableau de bord.

**Enfin, face à cette mutation économique, les entreprises du bâtiment doivent s'engager dans une véritable stratégie commerciale, pour se positionner sur les marchés porteurs, se former et avoir une offre commerciale qui fait la différence.**

Là encore, nous proposerons à nos entreprises un audit commercial qui permettra d'élaborer une stratégie adaptée à ses moyens et à ses objectifs.

Nos collègues doivent se former et former leurs collaborateurs pour être capable de **répondre aux marchés émergeants des économies d'énergie et de la performance énergétique ; de l'accessibilité ; de la maintenance et du SAV, ou de la maison intelligente (domotique)** qui va également se développer.

La CAPEB soutient et propose aux entreprises le **dispositif FEEBAT** (Formation aux Economies d'Energie dans le Bâtiment) et propose deux labels :

- **l'Eco-Artisan** pour les marchés des économies d'énergie (qui répond aux enjeux de l'Eco-conditionnalité)
- et **Handibat**.

L'artisan est un expert dans son métier. Ce n'est pas seulement un professionnel, il doit devenir un « artisan-conseil ». L'artisan doit savoir se démarquer, se vendre, enrichir son offre, s'organiser et mieux maîtriser les nouvelles techniques d'information.

L'artisan moderne doit :

- Etre plus commerçant
- Etre plus communiquant
- Apporter des services à sa clientèle (financements, études thermiques, montage de dossier d'aides...)
- Savoir valoriser davantage ses devis avec les outils existants, notamment les dispositifs fiscaux

Enfin, mes chers collègues, nous devront de plus en plus apprendre à travailler en réseau, afin :

- d'élargir notre offre ;
- de proposer un interlocuteur unique à nos clients ;
- d'apporter des solutions complètes sur un chantier ;
- de mutualiser nos ressources pour par exemple développer une politique commerciale plus forte
- de partager des achats et de réaliser des économies d'échelle

Sur ce thème, la CAPEB de l'Aube va nous accompagner pour nous aider à :

- Savoir constituer des groupements ;
- Choisir la bonne formule juridique ;
- Se prescrire mutuellement des clients ;
- Répondre à des appels d'offre de façon groupée.

Savoir jouer ensemble pour gagner les marchés qui nous attendent... Il me semble que Jean-Marc FURLAN, qui nous fait le grand honneur d'être parmi nous ce soir, trouvera là quelques parallèles à la passion qui l'anime.

En attendant, de céder la parole à l'entraîneur de notre équipe l'ESTAC, je demande à mon collègue du conseil d'administration et président de la CNATP de l'Aube, Hervé CASAUBON de bien vouloir nous dire quelques mots au nom des Travaux Publics et paysagistes du département.

Mesdames, messieurs, je vous remercie.